



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE : CELLULE COMMANDE PUBLIQUE

Affaire suivie par : Estelle GARY

N°D2022-139-MP

OBJET : 22FCSPROTHDENTAIRE – CHOIX DU PROTHÉSISTE DENTAIRE POUR LES CABINETS DENTAIRES DU CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTÉ (CIS) DE FUMEL

Vu l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant le marché 21FCSPROTHESISTE désignant le prothésiste dentaire en charge d'assurer les prestations nécessaires au bon fonctionnement des deux cabinets dentaires du Centre Intercommunal de Santé de Fumel, conclu avec le LABORATOIRE DENTAIRE LARAIGNOU (47), prenant fin le 16 août 2022 ;

Considérant les montants dépensés annuellement et le caractère répétitif des besoins, le marché a été relancé sous forme d'un accord cadre à bons de commande alloti avec un maximum de 140 000 € HT (articles R2162-1 à R2162-12 du Code de la Commande Publique) le 04 juillet 2022 avec parution dans le Sud-Ouest, sur la plateforme de dématérialisation AWS et sur le site de Fumel Vallée du Lot jusqu'au 25 juillet 2022 ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la commande publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De retenir, pour le lot 01 prothèses conjointes, la seule entreprise ayant présenté une offre : LABORATOIRE DENTAIRE LARAIGNOU d'Agen (47), avec un maximum de 70 000 € HT sur la durée du marché ;

De retenir, pour le lot 02 prothèses adjointes, la seule entreprise ayant présenté une offre : LABORATOIRE DENTAIRE LARAIGNOU d'Agen (47), avec un maximum de 70 000 € HT sur la durée du marché ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20220727-D2022_139_MP-AR
Reçu le 28/07/2022
Publié le 28/07/2022

2°) – Précise que les achats s'effectueront via l'émission de bons de commande conformément aux bordereaux des prix rendus contractuels ;

3°) – Précise que l'accord cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification du contrat, renouvelable trois fois par période de 12 mois, soit un total de 48 mois ;

4°) – Précise que les crédits sont prévus au budget 2022.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 28 juillet 2022



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 28 juillet 2022
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 28 juillet 2022

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com